

Les missions SSCT dans la fonction publique hospitalière

La loi de « transformation de la fonction publique » est venue modifier les instances de la fonction publique hospitalière (FPH). Elle a créé les comités sociaux d'établissement (CSE) en lieu et place des CTE. Le CHSCT devient la formation spécialisée en santé, sécurité et condition de travail (F3SCT). Que vous soyez élu dans un CSE ou mandatés à la F3SCT vous jouez un rôle primordial dans l'établissement pour agir à l'amélioration des conditions de travail des agents. Cette formation centrée sur les pratiques syndicales de proximité avec les agents, vous permettra de mieux appréhender l'exercice de votre mandat tant au niveau de vos missions que des ressources dont vous disposez pour mener des actions de terrain.



PUBLIC

- Élus au CSE de la fonction publique hospitalière
- Mandatés à la F3SCT dans la fonction publique hospitalière



PRÉREQUIS

- Avoir suivi les formations « Élu dans un comité social de la fonction publique » et « Élu au CSE de la fonction publique hospitalière ».



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques, méthodologiques et législatifs
- Pédagogie active
- Livret stagiaire
- Étude de cas
- Échanges et travaux en grand groupe et sous-groupes
- Travail intersession



OBJECTIFS

- Maîtriser les règles de fonctionnement de la F3SCT.
- Connaître les enjeux du travail et le pouvoir d'agir des agents.
- Identifier les différentes dimensions de la santé au travail.
- S'approprier les outils obligatoires et leur élaboration pour agir sur la prévention des risques professionnels et la santé au travail.
- Elaborer des actions de recensement des difficultés rencontrées par les agents en matière de santé, sécurité et conditions de travail (SSCT).
- Développer la prise en charge syndicale des questions SSCT et en faire un levier de développement.



PROGRAMME

- Définitions et historique de la SSCT
- Les orientations politiques CFDT en matière de SSCT
- Les obligations de l'employeur et les missions SSCT du CSE
- Les acteurs de la prévention
- L'analyse d'une situation de travail
- La stratégie de l'action revendicative
- La place de la F3SCT dans la section syndicale et la construction d'un plan d'action
- Méthodologie et pratiques syndicales



DURÉE
5 jours
3 jours + 2 jours



DATES ET LIEUX

- 5 > 7 février et 24 > 25 avril 2025, Brest (29)
- 19 > 21 mars et 27 > 28 mai 2025, Erdeven (56)
- 11 > 13 juin et 9 > 10 octobre 2025, Rennes (35)
- 24 > 26 septembre et 20 > 21 novembre 2025, Brest (29)
- 15 > 17 octobre 2025, Mür-de-Bretagne (22) et 11 > 12 décembre 2025, Plérin (22)

TARIF



- 2125 € / participant
- Frais d'hébergement et de repas en sus

• Prise en charge des frais de formation : employeur •